

"LE NORD"

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnement payable d'avance
CANADA et États-Unis: Un an \$1,00
FRANCE: Un an \$1,50
W. DESJARDINS,
Administrateur.

LE NORD

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et 5 cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à longs termes.

EMPARONS-NOUS DU SOL

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 13 MAI 1886.

G. A. NANTEL
Rédacteur

ST-JEROME

JEUDI 13 MAI 1886

COLONISATION

Les perspectives qui, cette année, s'offrent aux amis de la colonisation, sont des plus belles et des plus encourageantes. Les meilleures nouvelles nous arrivent des nouveaux établissements. On y est heureux et content; les cœurs sont bondés de courage et d'espérance.

L'heureuse expérience du passé a réformé bien des fausses opinions et fait tomber plusieurs préjugés. Ces régions longtemps regardées comme inabornables ou destinées à rester incultes, on les a transformées en missions d'abord, puis en paroisses qu'on peut dire florissantes.

On peut maintenant constater ce que sont devenus les Canadiens qui depuis dix ans ont préféré le défrichement et la culture du sol, et on peut facilement établir la comparaison entre eux et ces nombreuses familles, hélas! trop nombreuses en core, qui ont cru acquérir la fortune et faire florès en restant dans les villes et à l'entour des villes, ou sur leurs petites terres des vieilles paroisses, ou en allant aux États-Unis.

Les familles des colons, de pauvres qu'elles étaient, sont devenues riches ou sont en voie de le devenir. Presque tous vivent dans l'aisance; aucune n'est aux prises avec la misère.

Quant à nos Canadiens qui, il y a cinq, dix et quinze ans, végétaient péniblement à l'ombre emboucané des manufactures américaines, et qui ont cru devoir persévérer dans cet état de vie, végètent encore, végèteront toujours, en continuant leur descente graduelle vers les bas-fonds de la misère.

On s'aperçoit aujourd'hui que les familles pauvres ne peuvent difficilement améliorer leur condition autrement qu'en colonisant, et que de fait par le moyen de la colonisation elles y parviennent presque inmanquablement et en assez peu de temps. Aussi le courant de transmigration vers les nouveaux centres va-t-il s'agrandissant. De partout, l'on se dirige vers les lacs Nominique, Temiscamingue, Nipissingue, Talon et Saint-Jean, vers les vallées des rivières Lièvre, Rouge, Gatineau, Mattawan, etc. L'on échelonne des points de repère le long de la ligne du Pacifique.

Des Canadiens reviennent des États-Unis pour s'établir sur nos terres neuves.

Les idées colonisatrices ont même traversé en France. Les citoyens qui, depuis quelque temps, nous ar-

rivent de ce beau pays, constituent, soit par leur naissance, soit par leur instruction et leur respectabilité, une véritable et précieuse acquisition pour le nôtre.

Dimanche prochain, à l'église St-Joseph de Montréal, la société de colonisation du diocèse célébrera la fête de son patron, Saint Isidore. Une messe solennelle sera chantée, et Mgr Fabre fera le sermon.

Après la messe, auront lieu les élections des officiers de la Société.

Un M. Lauzon, un de nos bons Canadiens des États-Unis, est revenu au pays avec intention de s'y établir définitivement. Il choisira probablement les environs du lac Nipi-singue ou autre point sur le chemin du Pacifique.

Seize colons venant de Saint-Lin, de Sainte-Julienne et du township de Kirkenny, sont passés ce matin à Montréal, en route pour Ottawa, et ils ont été rejoints par six autres venant de la paroisse de l'Ange Gardien de Rouville.

Rendus à Ottawa, ces colons partiront sous la direction du révérend Père Gendreau, pour le Lac Temiscamingue. Les colons venant de l'Ange Gardien étaient accompagnés de leur curé, M. l'abbé Paré.

On nous informe aussi qu'immédiatement après les travaux des semences, d'autres départs beaucoup plus nombreux auront lieu, dans différentes parties de la province.

Ce beau résultat est dû aux efforts de la Société de Colonisation du Lac Temiscamingue et à l'activité de M. Hurléau, M. P. et agent d'émigration, qui a fait récemment plusieurs visites à ces cantons et a publié de nombreux rapports pour faire connaître les avantages qu'ils offrent à la colonisation.

Ces rapports si favorables sont confirmés par M. Armstrong, agent de colonisation du Pacifique qui affirme qu'il n'y a pas, dans tout le Canada de climats plus et de terrains plus fertiles pour la culture des céréales.

Dans un seul canton, dit M. Hurléau, 150 lots sont retenus par des colons pour cet été.

Par tout ce qui précède on peut voir que le gouvernement de Québec ne peut faire un meilleur emploi des deniers publics qu'en encourageant un mouvement qui produit d'aussi beaux résultats et donne de si belles espérances.

UNE ENTREPRISE INDISPENSABLE.

M. l'abbé Labelle vient de passer quelques jours à Ottawa, où il s'est occupé de presser le réajustement de la subvention octroyée par le parlement en faveur du chemin de fer projeté entre Saint-Jérôme et Notre-Dame du Désert. Il en est revenu avec l'espoir que cette patriotique mission ne sera pas infructueuse.

On sait qu'il a été accordé \$3,200 par mille à cette ligne. Mais comme les premiers trente milles offrent les plus grandes difficultés physiques, puisqu'ils comprennent le passage des Laurentides, on conçoit que c'est surtout au début de ses travaux que la compagnie a besoin d'assistance. Puisqu'il ne faut pas songer, dans le moment, à une augmentation de subsides, la compagnie demande qu'on le repble de façon à recevoir \$6,000 par mille pour cette première section de trente milles.

C'est une demande tout-à-fait raisonnable, et qui ne peut manquer de s'imposer à l'attention des autorités. C'est ce que l'on a fait l'an dernier pour le chemin de la Gatineau, et c'est ce qui va permettre à cette entreprise, qui a aussi une grande importance, d'être commencée sans délai.

D'un autre côté, le gouvernement local va être appelé à continuer le subside de \$4,000 par mille jusqu'à Sainte-Agathe. Il ne pourrait donner une meilleure preuve qu'il s'intéresse sérieusement à la colonisation.

Malgré cette double subvention, il est probable que la compagnie devra bâtir un chemin à voie étroite, les difficultés physiques à surmonter devant causer une dépense trop élevée pour la voie large, étant données les ressources dont l'on dispose.

Nos gouvernements ne seraient pas justifiables de refuser ce qu'on leur demande. La construction du chemin est à ce prix. Or, ce chemin est indispensable à la colonisation. Nos braves pionniers du Nord ont lutté jusqu'à présent contre tous les désavantages de l'isolement, contre les taux excessifs des transports, dans l'espoir qu'un jour ou l'autre ils seraient, eux aussi, dotés d'un chemin de fer. Mais un profond découragement s'emparerait d'eux s'il fallait ajourner indéfiniment leurs espérances. Et le mouvement colonisateur au delà des Laurentides, qui a déjà donné des fruits si abondants, recevrait un choc qui le paralyserait d'ici à longtemps. N'allons pas encourir pareille responsabilité!

Nous avons voté généreusement tous les millions que nous a coûtés le Pacifique. Cette grande artère bâtie, nous votons encore des millions, sous forme de subventions en terres, pour ses nombreux embranchements dans Manitoba et les territoires adjacents.

Nous ne trouvons pas à redire. Seulement, il faut tenir compte des droits et des besoins des anciennes provinces. Toute la province de Québec est intéressée à ce que ce chemin—le chemin du curé Labelle—se bâtisse. Il nous est tout aussi indispensable que le chemin du lac St-Jean. Si nos ministres et nos députés allaient oublier le devoir qui leur incombe—ce que nous ne supposons aucunement—l'opinion publique aurait raison de leur en demander compte.

COLONIE FRANÇAISE

Cinq colons, dernièrement arrivés de France, se sont dirigés vers le nord et y ont acheté des lots dans le canton Archambault.

M. Bidan de Saint-Mars à la tête d'une famille vraiment canadienne par le nombre, puisqu'elle se compose de huit enfants, est passé à Montréal en route pour le Nord-Ouest où il désire faire une grande exploitation agricole. Ce monsieur appartient à une famille noble de la France et il est remarquable par l'esprit de foi et de religion qui distingue ses idées et ses actions.

M. M. Délorme et Flambert doivent partir de St-Jérôme dans quelques jours pour se fixer à Régina ou aux alentours.

Les Messieurs Magnan et Ludon se sont associés pour faire le commerce de grains, denrées et bois, entre la France et le Canada. Ils doivent bientôt fréter un navire en destination de Bordeaux, et ils attendent durant le cours de l'été différentes cargaisons de France.

M. Paris s'occupe toujours de sa fabrique de matières chimiques en compagnie d'un ingénieur français, M. Lefebvre qui se met à la tête de cette entreprise. M. Lefebvre part sous peu pour la France, afin d'y acheter le matériel nécessaire.

M. le marquis de Boishébert, qui est arrivé à Montréal ces jours-ci, doit venir à St-Jérôme pour se consulter avec le curé Labelle au sujet de certaines entreprises auxquelles

il a l'intention de se livrer au Canada.

M. de Boishébert est un des noms les mieux connus en France. Il a eu l'honneur, en compagnie de M. L. de la Brière que tout le monde a vu à St-Jérôme, d'être incarcéré pour avoir défendu les congrégations lâchement expulsées de leurs pieuses demeures par le gouvernement républicain de la France. M. Boishébert est en outre un parent du dernier gouverneur français de l'Acadie.

M. Brisset, un homme de fortune qui s'intéresse au Canada depuis longtemps, directeur de l'une des principales institutions financières de France, s'embarque le 22 du mois courant, pour venir se fixer définitivement au Canada. En homme sage et prudent il veut étudier le pays avant d'y placer ses capitaux.

Sa belle sœur, Melle de la Rousselière l'accompagne, emportant avec elle tous les ornements de sa chapelle privée. Elle désire les donner à une nouvelle institution qu'elle voudrait fonder au Canada.

M. l'abbé Mangain, si bien et si favorablement connu à St-Jérôme, réside actuellement à Hartwell, où il a été nommé curé.

M. de la Verrette, établi à Montréal dans le but de se bien renseigner sur le commerce canadien, se propose de fonder plus tard une bonne maison en notre pays.

Courrier de la Semaine

La Législature de Québec a voté une somme d'argent pour secourir les malheureux incendiés de Hull. MM. Perly et Booth ont souscrit chacun \$1000 dans le même but. — M. Alonzo Wright M. P. a aussi donné \$500.

On apprend que les secours arrivent de diverses parts. Il paraît que cet incendie a été l'œuvre d'un malfaiteur.

La résidence du Dr Duhamel, M.P., a été consumée par la même conflagration.

Une terrible tempête de pluie s'est abattue sur Kansas City, lundi dernier, et dans l'espace d'une demi-heure a renversé cheminées, enseignes, véhicules et plusieurs bâtiments, entr'autres le palais de justice. Vingt personnes ont péri.

La Compagnie du Pacifique a payé dix millions de piastres sur les trente millions qu'elle doit au gouvernement. Dix autres millions seront payés dans quelques semaines. On sait que dix millions sont remboursés en terres à \$1,50 l'acre.

La Compagnie du Pacifique à l'intention d'inviter les membres du parlement à une grande excursion au Nord-Ouest. C'est une promenade de 3000 milles. Le trajet de Montréal à Vancouver ne prendra que 90 jours.

Dimanche dernier le Révd Père Nolin a prêché la colonisation dans l'église Saint-Jacques, de Montréal.

Le Révd. M. Rousselot est parti pour l'Europe.

Lundi dernier la fête des arbres a été célébrée à Québec. Des discours furent prononcés. Le lieutenant-gouverneur planta le premier arbre.

Pas moins de 600 arbres ont été plantés ce jour-là à Québec.

A propos de l'incendie de Hull : on rapporte qu'une personne mit un rameau bénit, au plus fort du feu, près de la porte, et dit : Garde notre maison. Le feu s'arrêta à la porte voisine malgré le vent contraire.

On annonce que la date pour la nomination comme cardinaux des archevêques de Reims, Lens, Baltimore et Québec a été fixée au 10 juin.

Le bill incorporant la compagnie du chemin de fer du "Grand Nord" a subi sa troisième lecture.

Viau, le terrible forçat, subira son procès au prochain terme de la cour du banc de la Reine, en juin prochain; six accusations sont portées contre lui.

Le gouvernement Provincial vient de charger M. le Dr Joseph Rodier d'aller étudier à Paris, sous le célèbre Dr Pasteur, les traitements de la rage et des épidémies.

Le Dr Rodier est membre du Bureau Général d'Hygiène de la province de Québec.

M. de Montigny, recorder de Montréal, a reçu une lettre de France, lui annonçant la mort de M. Lavallée de Favière, ex-zouave pontifical. M. de Lavalette était bien connu des zouaves canadiens.

Une députation conduite par MM. Gagné et Saint-Hilaire, les deux députés de Chicoutimi et Saguenay, a eu une entrevue avec le premier ministre le Dr Ross, dans le but de demander une subvention pour le chemin de fer projeté de Chicoutimi au lac St-Jean. Ils firent valoir les raisons qui militent en faveur de cette ligne, entre autres, le grand encouragement donné à la colonisation par un chemin qui traverserait ce beau comté grand comme une province. La députation est revenue satisfaite et confiante dans le succès de ses démarches.

Mgr Jean François Jamot est décédé, mardi le 4 avril, d'une attaque d'inflammation de poumons, à l'âge de 58 ans.—Il était né en France et avait fait ses études au séminaire de Limoges.

Il a accompli dans le Nord de la Province d'Ontario de grandes œuvres au profit de la foi et de la colonisation. Son zèle pour la religion est probablement cause de la maladie qui l'emporta et fit perdre à la race française une de ses gloires, et

l'un de ses plus fermes appuis, à la religion un apôtre infatigable.

Peterborough, siège d'un diocèse en Ontario, est une jolie ville de 8,000 à 9,000 habitants, située sur le parcours du chemin de fer de "l'Ontario et Québec." Cette ligne est devenue la propriété de la Cie du Pacifique.—Les catholiques sont très-nombreux à Peterborough. Les Canadiens-Français y sont en nombre suffisant pour que Mgr. Jamot fut sur le point d'y ériger une paroisse canadienne française, que l'on disait devoir être confiée aux soins de M. L'évêque, prêtre venu de Joliette.

Le comité de Régie de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a décidé de ne pas faire, cette année, la procession habituelle, mais de célébrer la fête par une messe des plus solennelles, le 24 juin, à laquelle les différentes sections assisteront en corps ou par leurs représentants.

Un grand pique-nique aura lieu le 1er juillet au profit de la société.

Il a aussi été décidé, vu l'invitation de la société S. J. Bte de Rutland, Vermont, d'envoyer des délégués qui assisteront à la convention des 22 et 23 juin, et à la célébration de la fête le 24 juin.

Les élections semestrielles de l'Union Saint-Joseph, Montréal, ayant eu lieu le 3 du courant, M. Placide Descarries y a été réélu président.

Il appert que l'Union S. Joseph possède, outre sa bâtisse et certaines créances, la somme de \$15,557.37; que durant les derniers six mois elle a accordé aux malades \$855 00, à quatre veuves, \$1600; aux orphelins \$262.88, et qu'elle compte aujourd'hui au-delà de 1000 membres.

Les Hons Machenzie et Cartwright, deux chefs libéraux qui ont voté contre la motion Landry, sont-ils des pendards? Les libéraux de la province de Québec vont-ils répudier ces deux fanatiques? Pourrait-on savoir ce qu'en pense l'*Etendard*, l'un des principaux organes du parti libéral?

L'*Electeur*, autre journal rouge, ne s'embarrasse pas pour si peu de chose. Il a facilement trouvé le moyen d'excuser ses chefs grits, en disant :

"Quelque coupable que soit un gouvernement, quelques que soient ses fautes, il représente l'autorité et tout rebelle, quelles que soient les causes de sa révolte, doit être CONDAMNÉ ET EXECUTÉ pour le maintien du respect dû à l'autorité. CE PRINCIPE FONDAMENTAL de l'ordre social est RECONNU DE TOUT LE MONDE"

Ainsi nos bons libéraux appellent les bénédictions du ciel sur les McKenzie, les Cartwright, et tous leurs compères en rougisme qui voulaient la mort de Riel et qui ont voté contre la motion Landry. En même temps, ils n'ont pas de mots assez forts pour condamner les con-

servateurs qui ont aussi voté contre la même motion.

Comprenez-vous le système?

On rapporte qu'aux Etats-Unis, de l'est à l'ouest, à Chicago aussi bien que partout ailleurs, les temps sont bien durs, surtout pour les Canadiens-Français. A-t-on besoin d'un ouvrier quelque part, dix et vingt personnes se présentent. Nul ne peut s'imaginer le nombre de gens qui quêtent de l'ouvrage. La plupart des familles canadiennes, qui ont commis la bêtise de laisser leur bœuf pays du Canada, s'en reviendraient bien vite; mais elles n'en ont pas le moyen.

Le *Times* de Chicago calcule qu'il y a 540,000 Canadiens de toute origine dans l'ouest des Etats-Unis, les distribuant comme suit :

Michigan.....	200,000
Illinois.....	55,000
Wisconsin.....	50,000
Minnesota.....	65,000
Iowa.....	60,000
Dakota.....	40,000
Montana.....	10,000
Nebraska.....	20,000
Colorado.....	30,000
Californie.....	} 20,000
Washington, Idaho, Nevada	

PETITES NOUVELLES.

SAMEDI SOIR, LE 6 MAI.—Le Dr Pomville se rendait auprès du préfet Laviolette. Comme il arrivait à la résidence du convalescent, il glissa et s'affaissa sur le sol. On le transporta à sa résidence et le Dr Broseau, arrivant en ce moment, constata que M. Pomville s'était fracturé la jambe droite, en haut du genou.

Il souffre beaucoup et, vu son âge avancé, cet accident le retiendra à la maison pour des mois peut-être.

M. LE PRÉFET LAVIOLETTE.—L'état de sa santé est de plus en plus rassurant. Sa blessure s'améliore de jour en jour.

Le contrat pour la construction du nouveau couvent à Fraserville a été adjugé à M. D. Ouellet, architecte de Québec.

Le journal le *Star* a été condamné à payer \$200,00 de dommages à un monsieur Furlong.

La réunion annuelle de la Société Royale du Canada aura lieu le 25 courant à Ottawa.

M. G. Lecompte, de Calgary, a quitté St-Hyacinthe, la semaine dernière, pour la Colombie anglaise où il possède des terrains miniers.

M. Cameron, le député d'Huntingdon, s'est séparé du parti libéral.

Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine ont eu lieu à Montréal le 6 mai.

M. F. Lefrançois, à Château-Richer, a semé, pendant le mois d'Avril, 125 minots d'avoine et de pois en très bon ordre.

La parc de l'île Ste-Hélène, Montréal, sera ouvert le 15 mai courant au lieu du 20 comme dans les années précédentes.

Madame Alfred Lavallée, à St-Germain de Brandon, a donné naissance à trois enfants. La mère et les enfants sont bienportants. Il y a 11 mois Mme Lavallée avait donné le jour à deux jumeaux.

La ville de Mexico est depuis cinq ans éclairée à la lumière électrique.

LA COMEDIE EST FINIE.

LES DERNIERES SCENES A QUEBEC.

Enfin le rideau vient de tomber sur la dernière scène de la comédie rouge-castor-nationarde. Ce parti, qui est celui de la corde, puisqu'il n'exploite rien autre chose que la corde de Riel, vient d'être aplati à Québec comme punaise sous l'ongle.

Jamais M. Mercier ne reçut de soufflet mieux appliqué de la chambre et de ses propres amis anglais.

Après avoir perdu MM. Joly et Watts, il vient de voir un libéral, M. le Dr Cameron, le dénoncer avec vigueur et mépris non seulement à propos de sa conduite touchante et hypocrite dans l'affaire Riel, mais encore au sujet de toute sa conduite, en général comme homme public et comme chef de parti.

Donc messieurs Mercier, Beaubien et Garneau, représentant respectivement la coalition rouge-castor-nationarde, contre le parti conservateur, viennent d'être écrasés à la Chambre de Québec. Le vote habituel contre le gouvernement est généralement de 17; il n'a été que de 16, avec les conservateurs récalcitrants.

La Chambre n'a pas voulu déclarer la guerre à Ottawa à propos d'une affaire qui ne la regarde en aucune manière. En cela elle a l'approbation de tous les citoyens bien pensants qui sont d'opinion que rien ne presse de violer la constitution fédérative qui nous régit si heureusement, et cela pour les beaux yeux de politiciens sans scrupule et sans vergogne qui seraient heureux de piétiner sur les ruines de notre beau pays, si cela pouvait les conduire au pouvoir.

Honte à ces violeurs de la constitution ! Le peuple dans sa juste colère va bientôt les remettre à la raison.

Le vote a été écrasant pour M. Beaubien surtout. Personne n'avait oublié ses ridicules fanfaronnades du commencement de la session. L'on savait encore les douces choses qu'il roucoulait naguère à l'oreille des députés, puis les gros mots, les violentes colères et les menaces foudroyantes !! Ça sortait de sa grande bouche irritée à l'adresse des imbéciles (c'est ainsi qu'il appelait certains de ses collègues) qui lui riaient au nez. On se rappelait tout cela entre députés, et on riait bien, avant le vote; car tout le monde connaissait depuis longtemps la manière dont chaque député voterait.

On avait lu aussi certaines épîtres touchantes, genre de celles qu'un *quidam* écrivait naguère à son cher Jean, pour lui faire part de ses embarras financiers et lui de mander de pressantes explications; l'on s'était fort amusé de tout ce déploiement de beau zèle qui rappelait, bon gré malgré, l'incident du renard à Lafontaine qui, ayant perdu sa queue, prêchait aux autres renards l'avantage de n'en plus porter. Tout cela n'avait pas pris, si ce n'est pour exciter la franche hilarité, au dépens d'un grand sénateur et d'un petit député, qui,

bouffi d'orgueil, se trouve juché à Ottawa on ne sait trop comment ni pourquoi. Ils s'imaginaient qu'ils pouvaient faire sentir leur férule jusqu'au sein de notre vieille capitale française.

Détrompez-vous, messieurs, nous ne sommes pas, à Québec, au service de certains impuissants qui viennent de se fourrer si gauchement dans un guépier dont il ne savent eux-mêmes plus comment sortir. Pas de mot d'ordre à recevoir de vous qui n'avez pas assez de jugement pour vous conduire vous-mêmes; pas de mot d'ordre non plus à recevoir, — et il n'en a pas été reçu — pour diriger notre conduite, de ceux qui sont les chefs naturels du vrai parti honnête, le parti conservateur, mais qui n'ont jamais voulu intervenir ni de près ni de loin dans toute cette affaire Riel.

Il est ridicule de prétendre que la députation provinciale s'est faite l'esclave conplaisante de ceux qui administrent à Ottawa. C'est là une simple invention, calomnieuse en tout point et digne du Savary qui écrit dans la *Presse*, où il déploie tant de bonne volonté pour trouver que les autres lui ressemblent, qu'ils n'ont et ne peuvent avoir ni honneur ni respectabilité.

Celui-là prêche pour lui: l'isolement du déshonneur est ce qui pèse le plus à la pensée du déshonoré: M. Savary se cherche des compagnons, mais il lui arrive de se tromper d'adresse. M. Blumhart seul est homme à pouvoir lui en trouver.

Nous conseillons à ces deux messieurs de cesser leur sale besogne; et à quoi leur sert de calomnier sans vergogne ce qu'il y a de plus respectable dans notre province. Ils pourraient avoir à regretter des représailles; il serait facile de leur en infliger.

Sait-on bien l'influence de M. Beaubien sur la chambre? on ne saurait croire comme elle est insignifiante, nulle, archivaule, si l'on n'avait devant les yeux le vote qui vient de se donner à Québec.

Il a voulu voir s'il pouvait être un chef, et il a vu.

Ainsi voilà un monsieur, un *gros monsieur*, qui vaut au moins son demi-million, mérite que tout le monde de lui sait reconnaître à ses allures extravagantes de libéralité. Il possède les relations sociales les plus puissantes et les plus nombreuses qu'un canadien-français puisse posséder, puisqu'il est allié à une foule de nos meilleures familles; il est député depuis 1867; il a du talent, des études, de l'entrain et parfois même l'éloquence de la parole. Il n'est pas malhonnête homme du tout; car s'il exige son dû et s'il ne partage pas son bien, au moins nous croyons qu'il ne prend pas celui des autres. Avec autant d'avantages précieux, un homme public ordinaire pourrait compter sur une certaine somme d'influence parmi ses collègues, contrôler au moins quelques votes, faire pencher un tantinet la balance du côté qu'il

incline lui-même. Mais non, rien de rien, M. Beaubien compte à la chambre pour M. Beaubien. Son immense influence se déployait naguère sur très brillant feu Dr Gaboury qu'il se vit brusquement arracher des bras par le comté Laval. Aujourd'hui! eh bien; aujourd'hui M. Beaubien se console tout seul. M. Lapointe lui-même, l'honnête M. Lapointe, s'est dérobé deux fois aux paternelles étreintes de M. Beaubien.

Voilà où en est rendu cet homme public, après dix neuf ans de service comme député. Triste exemple de ce qui attend les traîtres et les renégats de toutes les espèces!

M. Beaubien trahit, vend, combat à outrance ses amis depuis quatre ans; il n'est pas de bassesse qu'il ne commet contre eux. Eh bien! il vient de trouver sa récompense dans l'isolement le plus pitoyable qui puisse s'imaginer.

C'est le sort qui attend ceux qui se préparent à trahir ou qui viennent si misérablement de nous trahir, comme dans l'élection de Verchère, par exemple, où le parti libéral vient de mettre la main sur un nouveau *chêfre* dont nous reparlerons.

M. Beauchamp des Deux-Montagnes a eu gistré un vote contre ses amis; tout en repoussant la motion Turcotte, il a voté pour la motion Garneau. Notre opinion est que M. Beauchamp n'a pas voté là suivant son sentiment personnel, qu'il s'est rendu à certains conseils désintéressés, nous aimons à le croire, mais peu éclairés. Ce n'est pas avec de pareils votes que M. Beauchamp se rendra plus populaire.

Les raisons de M. Beauchamp sont assez singulières. Il blâme l'exécution de Riel. C'est son droit et nous ne lui en faisons pas de reproche. Mais cet acte a été commis par l'Exécutif d'Ottawa et M. Beauchamp n'a pas à le juger, si ce n'est comme citoyen et comme électeur. M. Beauchamp comprend cela, car il est intelligent. Malheureusement, M. Beauchamp recherche le côté *populaire* des questions, et son amour effréné de popularité souvent mal calculée pourrait lui en jouer de mauvais. Il nous semble que l'amour du devoir, même contre ses propres intérêts, vaut mieux que l'amour d'une popularité éphémère.

De plus, deux des raisons fournies par M. Beauchamp ne valent absolument rien.

"Il se serait engagé, peut-être légèrement, dit-il, à voter dans le sens de la censure." Nous est avis qu'après les puissants discours de MM. Tailon, Flynn, Desjardins, Blanchet et Asselin qui ont spécialement traité la question constitutionnelle, M. Beauchamp était lui-même convaincu que ce n'était pas constitutionnel de voter comme il l'a fait.

"Et puis, ajoutait-il, une voix de plus ou de moins, peu importe au gouvernement,

"Tandis que le vote que je vais donner pourra m'aider puissamment auprès de certains électeurs."

C'est là un calcul répréhensible, mauvais sous tous les points de

vue. Encore une fois, la théorie du devoir avant tout vaut mieux que cette recherche d'une popularité de mauvais aloi.

Un des incidents les plus comiques de toute la discussion Riel, c'a été le règne de 12 heures du roi Pétaud. Oui, nous avons eu à la chambre, dans la nuit du mercredi au jeudi, le règne de Mre Charles Auguste Ernest Gagnon, 1er de nom et dernier de sa dynastie.

M. Mercier, ayant à s'absenter pour Montréal, avait remis la conduite de sa troupe fidèle à Mre. Gagnon, l'instituant son lieutenant pour commander les forces de mer et de terre de la puissante opposition.

Charles Auguste Ernest se prit au sérieux, et le premier acte de Sa Majesté royale de la Pétaudière fut de proclamer à cor et à cri qu'elle était roi, très-roi, "C'est moy Guillot, maître de ce troupeau, crieait-il. C'est avec moi qu'il faut traiter."

"Vous n'aurez jamais l'honneur d'être, comme moi, chef de parti, s'éciait-il à M. Duhamel qui s'était permis d'interrompre de Sa Majesté le trop brutal langage.

"Quand vous serez chef de votre parti, je m'adresserai à vous, disait ce bouillant Prince noir, à M. Nantel qui avait cru bon d'adresser la parole à cette Majesté de nouvelle descendance.

Donc Charles Auguste Ernest était roi: il l'avait dit et il fallait passer par la règle de Sa Majesté.

On ne peut dire cependant qu'il fut droit comme l'épée du roi. Car le premier acte de ce règne de douze heures, ce fut le mépris des conventions acérées entre MM. Tailon et Mercier.

M. Gagnon, député, devait parler le mercredi soir. Mais M. Gagnon Roi oubliat la parole de M. Gagnon député. Au surplus, à quoi sert d'être Roi si on ne tient cour? et que peut être cour royale si les dames d'honneur font défaut pour admirer la beauté des contours du torse royal, la douceur du langage princier et la rondeur de cette bouche suave d'où coulent avec harmonie ces périodes si douces, si mielleuses, qu'on les dirait tombées de la bouche d'un Chrysostôme ou coulées sous la plume d'un Fénelon. C'était le raisonnement du bon roi Pétaud.

Donc le bel Adonis refusa tout court de parler. Imaginez un peu ce que le beau monde eût perdu en cette mémorable occasion, si le nouveau roi galant homme n'eût parlé que devant le vilain sexe des barbus.

Arrêter sans raison un débat aussi important, pour plaire à M. Gagnon, n'est pas une mince affaire. Mais le nouveau roi n'était pas embarrassé pour si peu. Il fait un signe et son chambellan Boyer propose l'ajournement du débat. Là-dessus, chacun peut dire aussi longuement qu'il lui plaira. — Ainsi le permet la règle de la Chambre.

Or, pour cette besogne nul mieux que le célèbre MacShane n'était aussi bien dressé. Le roi Pétaud fait donc signe à son alerte Arlequin; et celui-ci de comprendre et com-

mencer l'exécution de ses tours de passe, avec une habilité à faire désespérer tous les farceurs de la comédie française.

— Moment décisif, s'écria sa majesté, montrons ce qu'il y a de profondeur dans notre science diplomatique. "Je demande, dit M. Gagnon à l'orateur, que vous déclariez qu'il n'y a pas quorum."

De fait, M. MacShane avait si bien ahuri les députés qu'il ne s'en trouvait plus vingt pour entendre ses bouffonneries ridicules.

L'Orateur décida en effet que la Chambre était ajournée, faute de quorum.

Quel était le résultat de ce brusque ajournement provoqué par la colère et les sottises prétentions? C'est que toute l'affaire Riel se trouvait retranchée des ordres du jour et que pour avoir un vote sur cette question, il fallait recommencer toute la procédure parlementaire.

D'un coup de langue sortie de sa Royale Bouche, M. Gagnon avait fait jeter au panier et la motion Garneau, et celle de M. Gauthier, et la motion Turcotte. Gagnon s'était turcotte; et il ne s'aperçut de cette balourdise que le lendemain, à l'arrivée de M. Mercier.

Ce dernier, dit-on, en conta de belles à son fougueux et maladroit lieutenant, qui sortait de faire une des bévues les mieux conditionnées. Le roi Petaud fut grand dans l'infortune: il déposa le sceptre et la couronne, s'en retourna, pour n'en plus revenir, à ses domaines de la Petaudière.

Sic transit gloria mundi.

Les mauvaises langues ont ajouté que M. Mercier, en arrivant, apostropha vivement son ex-majesté en disant:

"Gagnon, qu'as-tu fait de mes légions? rends moi mes légions."

"Au S. aurait répondu le député de Kamouraska, avec vos légions d'imbéciles."

M. Garneau a été vivement affecté en voyant la manière dont M. Gagnon avait traité sa motion, sa question Riel, sa cause nationale, en rayant le tout en un tour de langue. Cela fit voir ce qu'il lui reste à attendre, à ce monsieur qui est sincère, de l'astuce de ses nouveaux alliés.

M. Taillon, heureusement avec son esprit de générosité bien connu, consentit à ce que la motion Garneau fut remise sur les ordres du jour avec les différents amendements s'y rapportant. Ce que la Chambre accepta unanimement.

Mais M. Mercier n'était pas au bout de ses tribulations. Battu à plate couture, taillé en mille pièces sur la question Riel, il voulut au moins se rattraper avec les métis et offrit une motion pour demander l'amnistie pour leurs prisonniers.

Malheureusement cette motion fut déclarée hors d'ordre, et le chef de l'opposition eut la dernière et suprême douleur de voir M. Taillon déposer entre les mains du greffier, un avis de motion de même nature

qui sera sans doute votée cette semaine.

Plus rien à faire ni avec la corde de Riel, ni avec les cachots des métis; vraiment, c'est trop triste, M. Mercier.

Cruel M. Taillon!

LE BUDGET.

Aussi que nous l'avons déjà annoncé, nous avons cette année un surplus de recette sur nos dépenses de \$24,000.00

La province est sauvée; il ne saurait plus être question de taxe directe, ni de banqueroute. C'est là le désespoir de M. Mercier, mais c'est le salut du pays.

M. Robertson a annoncé aussi, vendredi, que le surplus probable de cette année serait de \$150,000 à \$160,000. Ce résultat inattendu est dû entièrement à la politique conservatrice que le peuple ne manquera pas d'approuver aux prochaines élections, comme il a fait depuis si longtemps.

Jamais le parti conservateur n'a eu à son appui de programme aussi patriotique que celui qu'il a à offrir au pays.

Le discours de M. Nantel

APPRECIATION PAR LES JOURNAUX

(Le Quotidien.)

M. Nantel, le député de Terrebonne, a fait à la dernière séance, un discours énergique et plein de franchise. Comme tous les gens sincères, il a abordé carrément le fonds de la question Riel, et il a prouvé que l'agitateur du Nord-Ouest n'avait pas droit aux sympathies des Canadiens-Français. M. Nantel parle avec beaucoup d'éloquence.

C'est certainement un des orateurs les mieux renseignés et un des plus forts logiciens de la Chambre.

(Le Canadien.)

M. Nantel a abordé carrément, énergiquement le fonds de la question Riel. Documents en main, il a prouvé que l'agitateur était indigne de sympathie, que les plus hautes autorités religieuses avaient désapprouvé sa conduite coupable, et que le parti libéral n'a d'autre objet en vue que de soulever les préjugés. Le député de Terrebonne a répondu d'une manière victorieuse aux accusations de contradiction lancées contre la presse conservatrice. "Mal renseignés sur les faits, a-t-il dit, nous avons écrit des choses que nous avons désavouées du moment que nous avons constatées qu'elles étaient inexactes." Mais sur les questions de principe, nous n'avons pas dévié du sentier de la logique et du devoir. Nous n'avons jamais approuvé la rébellion et nous ne l'approuvons pas aujourd'hui."

M. Nantel a mis en face les uns des autres les écrits des journaux grits avant et après l'exécution.

Avant: Riel est un misérable, un meurtrier que Sir John veut sauver pour plaire aux bleus, etc.

Après: Riel était fou, les métis avaient des griefs, etc., etc.

Les métis de la Saskatchewan, ceux qui sont entrés dans le mouvement déchaîné par Riel, n'en avaient pas de griefs. C'est un mensonge contre l'histoire que de continuer à soutenir qu'ils avaient été victimes d'exactions, qu'ils ont été menacés d'expulsion de leurs propriétés. Nous défions l'opposition et ses or-

ganes de nous citer le nom d'un seul métis qui ait été évincé de sa terre par des spéculateurs ou par qui que ce soit. Tout cela est de la calomnie, de l'invention pure.

(Le Monde)

M. Nantel a parlé hier soir avec beaucoup d'habileté. Il a prouvé qu'il était parfaitement renseigné sur la question. M. Nantel est un des plus forts députés de la Chambre. Il a répondu d'une manière victorieuse aux arguties des libéraux. Il a démontré bien clairement que le parti libéral cherchait à exploiter le sentiment national avec le cadavre de Riel, au moyen de la ruse et de l'hypocrisie.

Il dit que ce parti national n'est pas un parti nouveau. Le nom a déjà servi en 1872, quand il s'agissait d'accorder l'amnistie à Riel, après la première rébellion. Mais en 1874, le parti libéral étant au pouvoir, changea tout à coup d'opinion. Après avoir élevé Riel aux nues, quand ils étaient dans l'opposition, les libéraux le désignaient, quand ils furent au pouvoir, comme un vil malfaiteur et un tyran. Il cite les journaux libéraux du temps à l'appui de ce qu'il dit. Il lit aussi une lettre que Mgr. Taché adressait au gouvernement libéral et dans laquelle il disait: "Vous nous avez promis l'amnistie et non le bannissement."

Les organes libéraux disaient alors pour s'excuser "que la justice de Dieu s'opposait à ce qu'on accordât l'amnistie à Riel." Aujourd'hui ils prétendent que la justice humaine crie vengeance parce que Riel n'a pas été amnistié, lui qui était récidiviste. Les libéraux savent exploiter les deux côtés de la question avec une égale mauvaise foi, selon les besoins de la situation.

M. Nantel dit ensuite que le changement d'opinion survenu chez les conservateurs au sujet de l'exécution de Riel est la preuve de l'esprit d'indépendance du parti conservateur, qui a toujours fait passer les principes avant les hommes. Sur les questions de principes, dit-il, nous n'avons pas dévié du sentier de la logique et du devoir. Nous n'avons jamais approuvé la rébellion et nous ne l'approuvons pas aujourd'hui. Nous avons désavoué l'exécution parce que dans le temps nous pensions que c'était une concession aux orangistes. Cela prouve notre indépendance.

Depuis l'exécution, nous avons pu prendre connaissance des faits, nous avons pu nous renseigner avec exactitude sur tout ce qui s'est passé au Nord-Ouest et nous nous sommes convaincus que nous avions fait erreur en attribuant la pendaison de Riel à l'influence orangiste. Il a été prouvé que les loges n'ont pas demandé l'exécution du chef de la révolte.

Il dit qu'il n'a jamais blâmé les ministres français à Ottawa, parce qu'il sait qu'ils ont plaidé clémence, mais qu'on leur a opposé ce grand mot: justice.

Ils ont dû admettre que Riel, s'étant révolté deux fois contre l'autorité, devait être puni. Du reste, ajoute le député de Terrebonne, est-ce que tout le monde ne sait pas que Riel ne sympathisait nullement avec les Canadiens-français?

Pour démontrer que cette question n'est pas une cause nationale, il cite les mandements de nos seigneurs les évêques qui condamnent les démonstrations bruyantes qui ont eu lieu à ce sujet.

Il dit que Riel ne représentait ni la cause de la religion, ni la cause des Métis qu'il a indignement trahis. Il établit par des lettres des missionnaires que Riel a entraîné les Métis à sa suite par le mensonge, la violence et l'astuce, et cela uni-

quement pour servir ses intérêts personnels.

M. Nantel démontre que notre système fédératif a été institué pour la sauve-garde des droits de la province de Québec. Il cite des paroles de sir George Etienne Cartier déclarant qu'il voulait des gouvernements locaux pour protéger les institutions des provinces.

M. Nantel a été fréquemment applaudi. Il peut être fier de son succès. La droite l'a chaleureusement félicité.

UNE BONNE IDEE.

A l'une des écoles de la ville d'Ottawa l'on vient d'ajouter un jardin destiné à l'étude de la culture horticole. On espère que les élèves trouveront dans cette étude le plaisir et l'instruction.

NOTES LOCALES

ST JEROME

Notre jeune concitoyen et ami, le Dr Edmond Grignon, vient d'être appelé à exercer sa profession sur un champ plus vaste et plus digne de son travail, de ses études et de son avenir. Le Dr Ricard, qui à Montréal se tient au premier rang de la faculté médicale, l'a appelé près de lui pour lui faire partager son expérience et sa clientèle. Nous félicitons l'un et l'autre de cette détermination. Le Dr Ricard ne pouvait mieux choisir.—Le Dr Grignon deviendra, nous l'espérons, l'un des membres les plus distingués de la noble profession.

M. le marquis de Bois-Hébert, ancien zouave Pontifical, était mercredi dernier, 12 courant, l'hôte du Rév. M. Labelle.

STE-ADELE

A peine, M. le curé Sauriol, dont on connaît l'héroïque dévouement pour les bonnes œuvres, avait-il exprimé le désir de voir la formation d'un comité paroissial pour venir en aide au bazar de la cathédrale de Montréal, qu'aussitôt on vit un grand nombre de dames se transporter au presbytère; et bientôt fut formé ce comité paroissial. Les membres sont: M. le curé Sauriol, la dame de M. le maire Dr W. Grignon qui fut élue présidente, madame I. P. Filiatant, secrétaire, et madame S. Cardinal, trésorière, et d'un grand nombre de dames et de demoiselles. Toutes rivalisent de zèle pour mener la chose à bonne fin. Le comité est complet, nombreux, et à l'œuvre. Toute la paroisse se sent heureuse d'avoir l'occasion d'apporter une pierre au grand édifice religieux dont Mgr Bourget est le fondateur. Le souvenir du saint prélat a été évoqué en termes très-éloquents par notre bon et zélé pasteur.

La paroisse se rappelle toujours avec bonheur des visites et des bénédictions du regretté et vénérable évêque; et forme les vœux les plus sincères pour que la belle et grande cathédrale de Montréal soit terminée bientôt et pour que bientôt on y voit briller la belle croix qui devra dominer sur toutes les paroisses du diocèse de Montréal.

M. Stanislas Cardinal vient d'être élu conseiller municipal de Ste-Adèle, à la place de M. H. B. Lafleur dont le siège a été déclaré vacant.

Les travaux des semailles sont très-avancés, au moins 3 semaines plus tôt que l'an dernier, et si la Providence daigne maintenant nous favoriser d'une bonne récolte, l'espérance va renaître partout.

NOUVEAU COLLABORATEUR.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Frs. Xavier Boileau, qui a déjà été l'un de nos collaborateurs et a su traiter avec tant d'intérêt les questions de colonisation et d'agriculture, est devenu l'un des rédacteurs du Nord.

Il s'occupera plus spécialement de ces deux matières qui ont toujours si vivement intéressé nos lecteurs. Nous espérons que ces derniers nous sauront gré des efforts constants que nous faisons pour améliorer notre journal et en faire un organe de plus en plus digne des graves intérêts qu'il représente.

GRAND INCENDIE

HULL, 9 MAL.—Ce matin, vers une heure, un incendie se déclara à la boulangerie Ed. Landry, dans un quartier de la ville où toutes les maisons sont en bois et rapprochées l'une de l'autre. Au son du tocsin, toute la population fut bientôt sur pied, et l'on commença une lutte acharnée contre l'élément destructeur.

Le théâtre de l'incendie étant assez éloigné de la rivière, les difficultés allèrent s'agrandissant, malgré les prodiges d'activité déployés par les compagnies de pompiers Jacques Cartier et Eddy. Les flammèches sautaient d'un toit à l'autre avec rapidité. Poussé par le vent, le feu gagnait toujours du terrain, se dirigeant vers la rue Principale et les cours à bois, lorsqu'arriva la pompe à vapeur "Union".

On réussit à couper le chemin aux flammes et à les empêcher d'envahir le côté ouest de la rue Duc, dont les maisons furent préservées. Toutes les maisons du côté Est ont été consumées.

On fit venir d'Ottawa la pompe à vapeur "Conqueror." Vers les trois heures et demie, on avait réussi à mettre un frein aux flammes et on espérait pouvoir sauver la rue Principale, quand le feu s'y déclara. En face se trouve le nouveau bureau de poste, joli édifice. Il n'en reste plus que les murs noircis et crevassés.

Après cinq heures d'efforts, les pompiers avaient réussi à vaincre l'élément destructeur.

Valeur des maisons détruites, \$125,000. Elles sont au nombre de 110, comprenant 155 logements, abritant 175 familles.

Valeur des marchandises brûlées; \$175,000 à \$200,000.

Il n'y a pas eu perte de vie

AGRICULTURE

LES PLANTES INDIQUENT LE DEGRÉ DE FERTILITÉ DU SOL.

Il devait venir à l'esprit de chercher par les plantes qui croissent spontanément quelle était la nature de la terre; d'après M. de Chevillon, on sait que les prêles, les oseille, le corex croissent dans les terrains arides et les caractérisent. La mercuriale annuelle, la sauge des prés, le marrube, le coquelicot, le fume-terre, le chardon font partie de la flore des sols calcaires. Les sols riches en potasse sont surtout caractérisés par les plantes de la famille des légumineuses.

Quand la bruyère seule peut végéter sur un terrain, celui-ci se classera au plus bas degré de l'échelle et ne sera pas en état de produire autre chose que du seigle.

L'agrosais traçante, la vinette ou petite oseille, le pédiculaire des forêts, l'euphrase officinale, le genêt anglais et, parmi les arbrisseaux,

l'épine noire, indiquent également des terres pauvres et maigres. L'ajonc se mêle-t-il à la bruyère, la valeur du sol se relève; si cet ajonc domine et arrive à étouffer sa voisine, on peut, en le déroquant, obtenir une terre à blé.

Ces révélations végétales se reproduisent pour les bons terrains comme pour les mauvais; les ronces, l'hyble, le sureau sont des garants qu'un rendement en froment est possible dans le sol où ils ont végété.

La présence des fougères dénote des terres fortes et profondes; la bardane, l'ortie commune apportent encore la preuve d'un bon fonds.

Celui dont la qualité est supérieure à ses plantes caractéristiques, qui sont: le mouron des oiseaux, le sebecon commun, le liseron ordinaire, le pissent, la mercuriale commune, le grand plantain, le trèfle blanc, la luzerne maculée, etc.

Si le froment réussit bien sans engrais, c'est la preuve que le sol est riche en azote, en acide phosphorique et moyennement pourvu de potasse.

Si le froment donne une végétation herbacée, vigoureuse, mais graine mal, il faut en conclure que le sol est riche en azote, mais pauvre en phosphates.

Le succès de la pomme de terre atteste la richesse en potasse et en phosphates.

Le succès du trèfle et du sain foin prouve que la terre est riche à la fois en potasse et en chaux, au moins à la surface; et si la luzerne y réussit, c'est qu'elle possède ces mêmes éléments aussi bien dans le fonds qu'à la surface.— *Journal d'agriculture pratique.*

Voici la composition moyenne de la viande:

Eau.....	78 0/100
Azote.....	3
Cendres.....	1.2
Comprenant potasse.....	0.4
Acide phosphorique.....	0.5

La composition d'un foin varie dans des limites très étendues; aussi rien n'est-il plus trompeur que les moyennes. Voici, d'après Wolff la composition moyenne d'un foin de prairie:

Azote.....	1.31 0/100
Potasse.....	1.71
Acide phosphorique.....	0.44

Conservation des œufs.

Un mode de conservation que nous avons déjà préconisé dans le *Journal d'Agriculture*. Il consiste à mettre les œufs dans de l'eau de chaux. On met une livre de chaux dans 12 gallons d'eau, et dans cette eau, on peut conserver 30 douzaines d'œufs au moins. Il faut ajouter une poignée de chaux tous les deux mois environ, car il s'en décompose toujours une certaine partie au contact de l'air à la surface du vase qui contient l'eau, comme l'indique une mince couche solide qui s'y forme.

De cette manière, les œufs se conservent si bien, que je connais une bonne ménagère qui chaque année, renouvelle dans un vase, sa provision d'œufs sans enlever ceux de l'année précédente qui y sont restés, et qui n'en trouve jamais un mauvais, à part ceux dont la coquille se brise accidentellement.

J. C. CHAPUIS.

ON DEMANDE

Un jeune homme de quinze à seize ans comme apprenti peintre de voitures et de maisons. Salaire immédiat. Prix raisonnable.

S'adresser à

EVANG. NANTEL
Ste-Sophie.

PROVINCE DE QUEBEC }
Municipalité de la Ville de St-Jérôme }

REGLEMENT No 122.

A une session générale du Conseil Municipal de la ville de St-Jérôme, tenue en la salle municipale, au palais de Justice, en la dite ville de St-Jérôme, lundi le troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-six et continuée par ajournement à mercredi le cinquième jour du même mois, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Son Honneur le Maire, Charles Godmer, et M. M. Ls. de G. Lachaine, A. M. Lapiere, J. H. Leclair, Jos. Leclair, conseillers formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire:

Il est ordonné et statué par Règlement du Conseil comme suit:

Règlement No 122 pour autoriser la Corporation de la Ville de St-Jérôme dans le comté de Terrebonne à faire un emprunt de vingt mille piastres (\$20,000.00) pour certaines fins spéciales y mentionnées.

I. Il sera fait et contracté un emprunt de vingt mille piastres (\$20,000.00) pour être employé aux fins suivantes:

1o. Une somme de cinq mille 5,500.00 cents piastres pour liquider le surplus des dépenses occasionnées par la construction du marché et de la partie de l'aqueduc faite et reçue en décembre dernier 1885.

2o. Une somme de quatre mille 4,000.00 piastres pour la construction d'un pont en fer sur la Rivière du Nord, en la ville de St-Jérôme.

3o. Une somme de six mille cinq 6,500.00 cents piastres pour continuer la reconstruction de l'aqueduc.

4o. Une somme de quatre mille 4,000.00 piastres pour achat d'une pompe à incendie et organiser le département du feu.

II. Les bons ou débetures par la corporation seront pour un montant de pas moins de cent piastres chacun payables dans vingt-cinq ans de la date de leur émission et porta intérêt au taux de six par cent par année, le dit intérêt payable semi-annuellement à la Banque Ville-Marie à St-Jérôme, ou au porteur, ou au Bureau du secrétaire trésorier de la dite Corporation et à chacune des dites débetures seront annexés cinquante coupons d'intérêt payables tous les six mois, sur lesquels coupons il suffira de lithographier ou imprimer la signature du secrétaire trésorier de la dite Corporation

III. Des bons ou débetures portant la signature du Maire et du secrétaire trésorier de la Corporation de la ville de St-Jérôme jusqu'à concurrence de la dite somme de vingt mille piastres (20,000.00) seront émis en faveur du ou des prêteurs de cette somme.

IV. Afin de pourvoir au paiement des dits bons ou débetures, il sera établi et créé un fonds d'amortissement de quatre pour cent par an en sus et au-delà de l'intérêt de six pour cent sur iceux.

V. La somme prélevée tous les ans, tel que stipulé ci-dessus, pour pourvoir au fonds d'amortissement pourra être placée et déposée annuellement dans une banque ou autre institution financière approuvée par le dit Conseil, à condition que telle banque, ou institution financière s'oblige de payer l'intérêt composé au taux de six pour cent par an sur tel dépôt, ou la dite somme pourra être remise annuellement au prêteur ou à ses représentants du consentement de ce dernier, tel que pourvu à l'article 988 du code municipal, ou la dite somme pourra être aussi employée à racheter les débetures émises en vertu du présent règlement; pourvu que le mode d'emploi ou placement du dit fonds d'amortissement soit réglé et déterminé par une résolution du dit Conseil, adoptée à la suite de la passation du présent règlement et avant l'émission des dites débetures et pourvu aussi que mention soit faite dans le corps des dites débetures de l'emploi qui devra être fixé et déterminé par le dit Conseil comme susdit.

VI. Pour payer l'intérêt et pour établir un fonds d'amortissement de quatre pour cent par année, sur le montant des dites débetures en sus et au-delà du dit intérêt, une taxe ou cotisation spéciale est par le présent Règlement imposée sur les biens imposables situés dans la dite Corporation de la ville de St-Jérôme comme suit, savoir: L'évaluation des propriétés foncières sujettes à impositions dans les limites de la Municipalité de la ville de St-Jérôme, étant de cinq cent quatre-vingt-dix sept mille huit cents piastres (\$597,809.00) la dite cotisation sera de trois millièmes et trente-cinq centièmes de millièmes dans la piastre ou trente-trois centins et demi (33 1/2 centins) par chaque cent piastres pour l'année de l'émission des bons susdits et pour chacune des années suivantes la dite taxe ou cotisation diminuera en proportion du montant racheté des dites débetures jusqu'à leur paiement ou rachat en entier.

VII. La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière

que les autres taxes imposées par la Corporation pourvu que dans le cas où la valeur des biens imposables de la dite municipalité augmenterait ou diminuerait, la dite corporation devra réduire ou augmenter proportionnellement la dite taxe ou cotisation spéciale.

Attendu que la Corporation de la Ville de St-Jérôme a passé aujourd'hui le cinquième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-six le règlement ci-dessus No 122

Il est unanimement résolu sur motion de M. Lachaine seconde par M. Lapiere

I. Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

II. Que la dite assemblée publique soit tenue et ait lieu dans l'endroit ordinaire ou siège le Conseil de la dite Municipalité, dans la salle municipale, au palais de Justice, en la ville de St-Jérôme, mardi le premier jour de juin mil huit cent quatre-vingt-six, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir si besoin est, et soit continuée le jour suivant savoir: le deuxième jour de juin 1886 depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

III. Que les électeurs Municipaux de cette municipalité soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement en la forme et manière voulue par le code municipal de la province de Québec.

(Signé) CHS. GODMER maire

(Signé) LOUIS LABELLE, Secrétaire trésorier.

(Vraie copie)

Louis Labelle, secrétaire trésorier du conseil municipal de la ville de St-Jérôme.

Je soussigné, Louis Labelle, secrétaire trésorier du Conseil municipal de la ville de St-Jérôme certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publiée est une copie conforme du dit règlement passe par le Conseil de cette Municipalité à sa session du cinq de mai courant et que l'avis de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme du dit avis passé à icelle session.

En foi de quoi je donne ce certificat à St-Jérôme ce onzième jour de mai mil huit cent quatre-vingt six.

LOUIS LABELLE.

Secrétaire trésorier

PIERRE SIMARD

SUCCESSEUR

DE

W. E. ELLIOTT

MAGASIN

D'épicerie, vins, liqueurs, grains

PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

(Bâtisse Elliott)



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la *Gazette du Canada*, voudront bien observer les règles suivantes:

1o Adressez: "La Gazette du Canada, Ottawa, Canada."

2o Indiquez le nombre d'insertions requises.

3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge l'éc par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros

BROWN CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine

Bureau de l'Imp. de la Reine }
1er avril 1886. } f

Feuilleton du "NORD"

UNE Erreur Judiciaire

XXVI

LE TRÉSOR ENFOULI.

(Suite)

—Viens, Claudin, dit la jeune fille; j'aime mieux voir une vi. père que ce monstre.

La troupe quitta le bois. Ma-raude hurlait, blasphémait se répandait au imprécations; Xit menaçait Benoît et s'étonnait de ne pas avoir reconnu le fidèle domestique d'Emmanuel sous son déguisement.

—Il y a deux ans...murmura-t-il.

—Oui, il y a deux ans, reprit une voix intérieure, à cette heure même, tu quittais le bouge de la rue Saint-Georges, te dirigeant vers l'hôtel de M. Lingard.. Il y a deux ans, tu devenais assassin; maintenant tu n'as plus que quatre-vingt dix jours à vivre! Et celui que tu as envoyé au bagne rentrera dans ses biens et dans son bonheur! Dieu connaît son heure... la tienne est venue.

La troupe repassa devant l'auberge des *Quatre-Chemins* et disparut vite. Dimanche, Claudin et Pierronne rentrèrent chez eux après que le vieillard eut parlé tout bas au brigadier.

Claudin monta dans le grenier; Benoît, sur un signe de Pierronne, entra dans sa petite chambre tendue de perse rose.

—Mon ami, dit-elle, en tendant la main à Benoît, je puis vous donner ce titre, seule récompense que ne repoussera pas votre probité; l'œuvre est achevée pour nous ici; il nous reste à retourner sur le champ de bataille, et à préparer à son bonheur celui qui n'ose se flatter d'une espérance trop belle. Vous vous êtes montré digne de votre rôle. Benoît; en cessant d'être votre nièce, je ne vous retire aucun de mes sentiments d'estime et d'affection, croyez-le bien.

—Je n'ai rien fait, que vous obéir, mademoiselle! Je ne savais que pleurer inutilement quand vous êtes venue me dire: Benoît il est innocent; vous l'aimez vous l'avez vu naître; moi, dans ma conviction profonde, je me sens obligée de prouver au monde qu'il s'est trompé; aux juges, que leur justice s'est égarée; je répare une faute, un malheur, une erreur fatale! Je ne sais quoi me dit qu'à force de fouiller, de chercher et de relire ce procès malheureux, nous trouverons la

cause de l'infortune de M. de Lormeuil et le remède pour la faire cesser. C'est vous qui m'avez fait suivre Xit, que votre instinct de prévision vous désignait; c'est vous qui avez décidé départ pour Vitré, qui avez préparé le moyen et hâté la fin de l'œuvre... Vous seule l'avez sauvé. Vous étiez la tête, la main; moi, j'étais le pauvre instrument, mademoiselle.

—Nous partons demain. Je quitterai l'auberge à huit heures; vous y installerez Rose Criquette. elle est pauvre, et ce cabaret lui sera une fortune; Claudin peut y demeurer comme valet; tous deux sont sans ressources, orphelins; qu'ils s'aiment, et un jour nous les marierons.

—Mademoiselle est toujours bonne.

—Un jour vous suffira pour régler ces choses; vous donnerez à Guthe son congé définitif en lui ordonnant de vider les caves. Nous ne pouvions, afin d'arriver à notre but, changer la clientèle de la Gothe, sous peine de perdre de vue Xit et ses compagnons, qui nous ont souvent éclairés par leurs conversations mêlés d'aveux; maintenant l'auberge redevint tout à fait honnête; seulement, mon pauvre Benoît, dites à Rose de ne pas donner pour dix sous du vin qui nous coûtait deux francs la bouteille!

Pierronne se mit à rire. Le jour était venu déjà; elle éteignit sa lampe, répéta le désordre de sa toilette, se fit pimpante pour le départ, mit de l'argent dans ses poches et descendit dans la grande salle; Claudin y était déjà.

—Partez-vous, mademoiselle? lui demanda-t-il d'un air inquiet.

—Oui, Claudin.

—Pour longtemps?

—Pour toujours mon pauvre Claudin; mais j'ai pensé à toi: tu restes au cabaret, Rose Criquette y entre à ma place, et...

—Ah! mademoiselle, si vous partez, je ne resterai pas ici une minute de plus...

—Pourquoi, Claudin?

—Je me ferai soldat, mademoiselle.

L'accent du pauvre garçon était si navré que Pierronne n'osa rien dire; elle ôta une petite bague de son doigt, et la lui tendant:

—Garde-la, je t'en prie, en souvenir de moi, Claudin; donne de tes nouvelles à Benoît, et sache que nous restons tes amis.

—Merci, mademoiselle.

Un moment après la diligence passa; Dimanche conduisit Pierronne et lui dit tout bas:

—Dans deux jours je serai à Rennes, et j'aurai vu M. Anglès.

La jeune fille monta dans la diligence.

Comme la voiture suivait lentement une côte, la voix d'un jeune garçon fit entendre ce couplet d'une chanson populaire en Bretagne:

A la claire fontaine,
Les mains me suis lavé,
A la feuille de chêne,
Me les suis essuyés.
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.
Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.

Pierronne mit la tête à la portière et reconnut Claudin. Il marchait vite, afin de rejoindre la voiture, et portait au bout d'un bâton un petit paquet noué dans un mouchoir à carreaux. Il passa devant la diligence, regarda Pierronne, mit dans son regard l'aveu d'un amour qu'il n'eût jamais osé faire, courut pendant toute une lieue pour voir la coiffe blanche de Pierronne voltiger à la portière, et chanta d'une voix brisée les couplets naïfs qui disent:

Le mien n'est pas de même.
Il est bien affligé.
Pierre, mon ami Pierre
A la guerre est allé.

Puis voyant que la diligence disparaissait au milieu d'un nuage de poussière, et pensant que sa voix n'arrivait plus jusqu'à Pierronne, il s'assit sur le bord d'un fossé et fondit en larmes. Il fut arraché à la tristesse de ses pensées par cette question que lui adressait un jeune homme monté sur un cheval anglais:

—Hé! l'ami, le cabaret des *Quatre-Chemins*, s'il vous plaît?

—Toujours devant vous, répondit Claudin.

—C'est là que demeure la *Rose de Vitré*?

—La *Rose de Vitré*! répéta Claudin en secouant la tête; on la connaît donc aussi à la ville?

—Elle est assez jolie pour cela, il paraît, dit le jeune homme.

Claudin eut l'air mécontent de cet éloge fait d'un accent léger, et, se rasseyant, il dit au voyageur:

—La *Rose de Vitré* est partie pour ne jamais revenir.

—Vous en êtes sûr?

—Puis-que je ne fais soldat!

Un second cavalier, courant sur la route, se dirigea vers le premier en s'écriant:

—Toi, ici, Anglès?

—Moi-même!

—Que viens tu faire?

—Voir Pierronne...

—Elle est partie! On vient de ne l'apprendre, et je la suis. Viens!

Puis reconnaissant Claudin: —Eh bien? lui demanda-t-il avec bonté.

Claudin sourit et reprit:

Pierre, mon ami Pierre,
A la guerre est allé,
Pour un bouton de rose
Que je lui ai refusé.

—Encore un qui l'aime! murmura M. de Bauval.

Les jeunes gens mirent leurs chevaux au même pas; Jules fit un signe d'adieu à Claudin, et tous deux s'élançèrent au galop à la poursuite de la diligence.

—Quel intérêt as-tu à voir Pierronne?

—Celui de m'assurer si je ne me trompe pas dans la supposition de l'identité de Pierronne avec une ravissante jeune fille du grand monde.

—Mon ami, dit Jules, Je n'ai pas de bonheur; parmi toutes les femmes que j'ai vues, il n'y avait peut-être que celle-là qui fût un ange, et je l'ai aimée...

—Pardon, cher, j'épouse madame de Flagy dans un mois.

—Tous deux se turent, et l'on n'entendit plus que le galop de leurs chevaux sur la route de Vitré.

XXVII

LE TOIT PATERNEL.

Depuis deux ans, le sommeil fuyait M. de Kérouet. La chambre blanche préparée par Hermine continuait à rester vide; les fleurs dont elle était ornée chaque matin se flétrissaient le soir avant d'avoir été respirées par elle; les délicieuses fantaisies par le père pour l'enfant attendu semblaient attristées de leur inutilité. Le magistrat n'osait pas plus désormais passer le seuil virginal, qu'il ne pouvait entrer dans cette autre chambre où Jeanne d'Elven avait rendu le dernier soupir. Ses longues journées, ses nuits sans fin étaient pleines de la pensée de sa fille, à laquelle s'unissait une autre image qui, si elle l'attendrissait moins, le troublait peut-être davantage. Un soir, le thé que le domestique venait de lui servir refroidissait dans la théière d'argent, quand un valet de chambre lui demanda s'il pouvait recevoir en ce moment la tourière du couvent M. de Kérouet se leva et répondit avec la plus vive agitation:

—Tout de suite! tout de suite!

La sœur converse entra; c'était une fille de la campagne, à qui la pensée continuelle de Dieu et la contemplation du ciel avaient donné cette attitude grave, cette figure pieusement recueillie qui font une majesté particulière aux religieuses. Elle remit au magistrat une petite lettre, et attendit, les yeux baissés, qu'il eût parcouru le billet et transmis une réponse. A peine M. de Kérouet eut-il regardé l'adresse et brisé le cachet, qu'il dit presque bas, tant la joie l'étouffait:

—Ma fille! mon Hermine, bien-aimée!

—Que répondrai-je à notre révérende mère, monsieur ?

—Dans un quart d'heure j'aurai l'honneur de la voir.

La tourière sortit; M. de Kérouet passa au salon, fit prier Denise de descendre, et lui tendant la main :

—Elle est revenue, je cours la chercher... Ne m'accompagnerez-vous pas, mademoiselle Hébert ? Notre chère fille sera si heureuse de vous voir !

Pendant que Denise jetait un manteau sur ses épaules et nouait les brides de son chapeau, les chevaux piaffaient dans la cour, et le père répétait :

—Ma fille ! mon Hermine chérie !

Lorsque Denise et le magistrat furent assis dans la voiture, quand les roues crièrent sur le pavé, l'institutrice baissa son voile sur son visage pâle et murmura entre deux sanglots étouffés :

(A suivre)

AUX HOMMES D'AFFAIRES

Nous sommes en état de faire maintenant toutes sortes d'ouvrages depuis le plus grand placard jusqu'à la plus petite carte d'affaires.

Les ordres seront remplis à la lettre et avec diligence.

Nous avons le personnel et le matériel nécessaires pour entreprendre toutes sortes d'impressions à meilleur marché que partout ailleurs car nous n'avons pas les fortes dépenses de loyer et de taxes des grandes imprimeries. Qu'on essaie et l'on sera satisfait.

W. DESJARDINS.
Administrateur.

St-Jérôme 1er Mars 1886.

Marché de St-Jérôme

St-Jérôme, 13 Mai 1886

	\$	c
Patates early rose par sac...	0 50	0 55
Pois par minot.....	0 19	1 00
Avoine par poches deux minots	0 75	0 80
Orge par minot.....	0 50	5 60
Miel par lbs.....	0 12	0 15
Beurre frais par lbs.....	0 18	0 20
Oeufs par douzaine.....	0 18	0 20
Lard par lbs.....	0 10	0 00
Lard par 100 lbs.....	6 75	7 00
Veau au quartier par lbs.....	0 06	0 07
Saucisse par lbs.....	0 12	0 13
Jambon par lbs.....	0 15	0 18
Mouton par lbs.....	0 06	0 07
Porcs fr. par lbs.....	0 07	0 08
Bœuf salé par lbs.....	0 15	0 17
Lard par lbs.....	0 10	0 12
Saucisse de Boulogne.....	0 00	0 00
Saindoux au sceau.....	0 00	0
Poules au couple.....	0 60	0 65
Poulets au couple.....	0 00	0 00
Dindes à la livre.....	0 00	0 00
Dindes (vieux) au couple.....	0 00	0 00
Perdrix au couple.....	0 00	0 00
Bois 1er par 100 bottes.....	8 50	9 00
Sucre d'érable.....	0 10	0 00
Fèves le minot.....	1 00	0 00
Sirope d'érable.....		



CHEMIN DE FER

— DU —

PACIFIQUE CANADIEN

Arrangement d'heures.

Novembre 2 1886.

Les trains partiront de Montreal

Pour Winnipeg et le Nord-Ouest, 2.00 p.m., tous les jours (dimanche excepté).
 Pour Ottawa, 7.15 et 9.00 a.m., 2.00 6.00 et 8.00 p.m.
 Pour Toronto, 9.00 a.m. et 8.00 p.m.
 Pour les états de l'O. via Toronto 8.00 p.m.
 Pour Québec, 8.05 a.m., 4.00 p.m. et 10.00 p.m.
 Pour St-Jérôme, 7.15 a.m. et 5.30 p.m.

Arrivée a Montreal

De Winnipeg, 12.35 p.m., tous les jours, excepté les mardis.
 D'Ottawa, 8.18 a.m., 12.35 et 10.00 p.m.
 De Toronto, 8.18 a.m. et 10.00 p.m.
 Des Etats de l'Ouest via Toronto, 1.10 a.m. et 10.00 p.m.
 De Québec 6.30 a.m. 9.10 et 10.35 p.m.
 De St. Jérôme, 8.35 a.m. et 8.55 p.m.

Les Dimanches seulement : Montréal à Winnipeg sans changer de trains.

Cinq trains chaque jour pour Ottawa.

Wagons dortoirs, salon et restaurant.

Les trains de St. Jérôme font connection à St. Thérèse, pour Ottawa, Toronto et l'Ouest, et à la jonction St. Martin pour Québec.

W. WHYTE, Sur. Gén., Div. Est et Ont.
 A. DAVIS, Sur. Gén., Div. de Québec.
 W. C. VAN HORNS, Vice-President.
 D. McNICOL, Agent des Pass.

Pour toutes autres informations concernant les prix de passage pour les Etats-Unis, le Nord-Ouest ou le Canada, adressez-vous à

J. R. CARDINAL, Agent, St. Jérôme.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer "Le Grand Nord" s'adressera à la Législature de Québec à sa prochaine session pour en obtenir la passation d'un acte amendement la onzième section de sa chartre relativement à l'émission des débetures et pour autres fins.

L. A. GLOBENSKY

Sec. Trés.

Montréal 8 Avril 1886.

Dr. B. S. STACKHOUSE,

DENTISTE,

Sera à St-Jérôme le 7, 8 et 9 de chaque mois. Bureau à l'hôtel Jolein, il donne le gaz à demande pour extraire les dents.

St-Jérôme 9 avril 1886. 3 ms

LE MONDE ILLUSTRÉ

Le 24 avril, LE MONDE ILLUSTRÉ paraîtra à douze pages, au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuilleton qui sera certainement le plus intéressant et le plus émouvant qui aura jamais été publié en Canada. Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement : un an \$3.00 ; six mois, \$1.50 ; quatre mois, \$1.00—payable d'avance. Un numéro spécimen envoyé sur demande.

Adresse :

BERTHIAUME et SABOURIN,
30 rue St-Gabriel, Montréal.

MAGNIFIQUE RESIDENCE A LOUER.

M. L. P. Aubin annonce qu'il a une magnifique demeure à louer bien finie, située sur un des plus beaux sites de la ville St-Jérôme, près de la rivière du nord. Toutes les personnes qui desiront passer la belle saison à la campagne pour jouir de l'air pur et des autres agréments qu'elle procure, ne peuvent choisir une meilleure résidence d'été.

Conditions faciles, prix modéré.

S'adresser à

L. Thelesphore Aubin,

CHEZ M. P. SIMARD, marchand épicier, St-Jérôme 22 avril 1886.

NOUVEL Etablissement Canadien Français DUPUY & Cie

MARCHANDS DE

Graines de légumes, de fleurs et de grains de semence, instruments agricoles de toutes sortes.

Arbres fruitiers et arbres décoratifs, Arbustes, fraisiers, vignes acclimatés, engrais, etc., etc.

EN GROS ET EN DETAIL

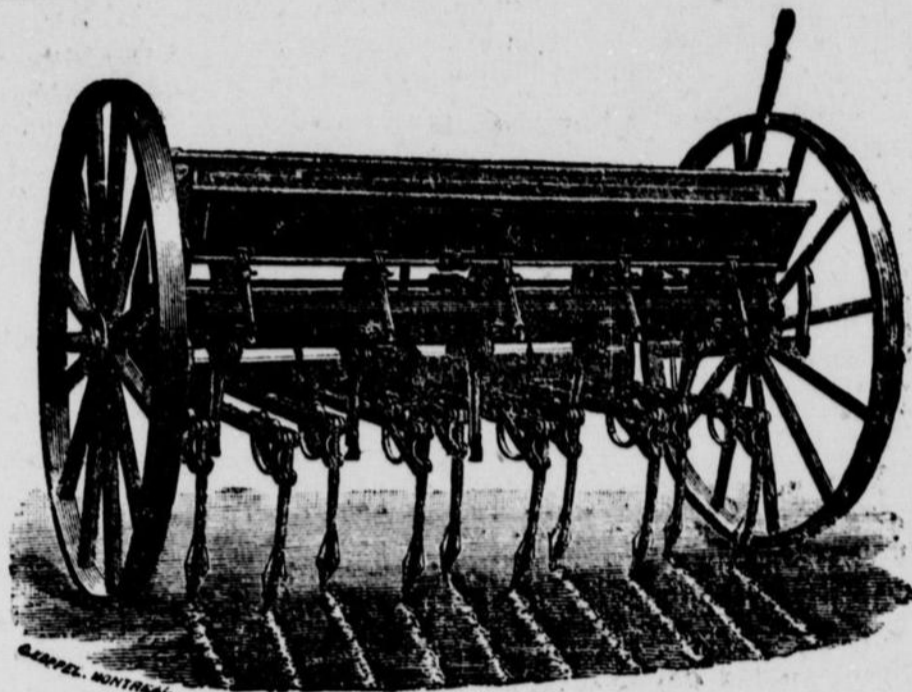
36 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL

N. B. Commandes par la Poste promptement exécutées.

St Jérôme 26 mars 1886.

3ms



SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN

SEMOIR

Achetez le "MODELE"

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE MEILLEUR SOUS TOUS RAPPORTS.

R. J. LATIMER, 81 Rue McGill, Montreal,
ISAAC COURSOLES, AGENT, ST-JANVIER.

STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au bureau de l'imprimeur de la Reine, Ottawa.

B. CHAMBERLIN
Imprimeur de la Reine

PROVINCE DU CANADA

	\$	c		\$	c
Statuts Refondus H. C.....	3	25	Code Civil.....		60
" " B. C.....	3	25	Lois Criminelles en 1 vol.....		80
Code de Procédure Civ.....	1	50	Ordres en Conseil, à 1874.....		25

PUISSANCE DU CANADA

Vic	\$	c	Vic.	\$	c
32 & 33 Statuts de 1869.....	5	24	Statuts de 1879, Vol. I....	1	25
33 " 1870.....	8	"	" " Vol. II....	0	40
34 " 1871.....	8	"	" " Vols I&II	1	50
35 " 1872.....	0	0	" 1880, Vol. I....	1	25
36 " 1873.....	1	6	" " Vol. II	0	00
37 " 1874.....	1	40	" " Vols I&II		60
38 " 1875 Vol. I....	5	44	" 1881, Vol. I....	0	80
" " " Vol. II....	0	80	" " Vol. II....	0	60
89 " 1876, Vol. I....	0	80	" " Vols I&II	1	25
" " " Vol. II....	0	80	" 1882, Vol. I....	1	00
" " " Vols I&II	1	50	" " Vol. II....	1	00
40 " 1877, Vol. I....	1	46	" " Vols I&II	2	00
" " " Vol. II....	0	46	" 1883 Vol. I....	1	60
" " " Vols I&II	1	"	" " Vol. II....	0	60
41 " 1878, Vol. I....	0	0	" " Vols I&II	2	00
" " " Vol. II....	0	0			
" " " Vols I&II	1				

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL
MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

Janvier 84 a.

LA ROYALE

Compagnie d'assurance

D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées:

Si vous desirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE,

qui a passé par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux des autres compagnies inférieures

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. de MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

E. CIBAUT,

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

PROVISIONS, FERONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882.

J. H. LECLAIR

ARPEUTEUR

Autrefois employé à la commission de cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.

26 juillet 1881

A VENDRE

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer.

S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND

St-Jérôme, 27 mars 1884.

L. P. Guillemette

Marchand de Nouveautés

ST-JEROME

Le soussigné informe le public en général qu'il vient d'acheter le stock de M. A. Corbeil, et qu'il a ajouté ce qu'il y a de plus riche en fait de

TWEEDS.

SERGES.

COATINGS

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

D'etoffes a robe

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

Deux modistes de première classe sont attachées au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habillements pour hommes.

L. P. GUILLEMETTE,

BATISSE ELLIOTT

St-Jérôme, 11 mai 1883.

LOTTERIE NATIONALE

—DE—

M. LECURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS :

Première serie - - \$50,000,00

GROS LOT : \$10,000,00

Deuxième serie - - \$10,000,00

GROS LOT : \$2,500,00

GRAND TIRAGE FINAL

—DES—

LOTS DE CETTE LOTTERIE

Mercredi 11 Aout Prochain

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

COUT DU BILLET

Première Série..... \$1.00
Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre s'enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 19 rue St Jacques, Montréal.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets (Etats-Unis 8 cts)

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

FLEUR, PROVISIONS.

FERONNERIE,

VAISSALLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15

A VENDRE

Un moulin à scie ronde en pleine opération à St Adolphe de Howard, à 4 lieues de St Sauveur, à 2 lieues de Ste Agathe. Plus 400 billots rendus au moulin. Pouvoir d'eau magnifique.

Conditions extrêmement faciles.

S'adresser à ce bureau ou à

M. J. P. NANTEL

St-Jérôme.

LIVRES ET PAPETERIES

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de LITERATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MEDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

TAUX EQUITABLES!

Paiements prompts!
CULTIVATEURS!

LA

Compagnie d'assurance
GLASGOW

AND

LONDON

De la Grande-Bretagne.

Capital - - \$2,500,000.
Revenus annuels, \$1,000,000.

Dr W. PREVOST.

Agent pour St. Jérôme.

12 Nov. 1885

1 a.

BANQUE

VILLE - MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Ferme à 1 heure de l'après-midi le samedi.

ADJ. LARUE

Gérant.

2 Janvier 1886

MAGNIFIQUE LOPIN

DE

TERRE A VENDRE

Un terrain contenant deux cents acres de bonne terre situé dans le 6e rang du canton Salaberry. 50 acres y sont déjà en culture. Cette propriété ne se trouve qu'à un mille du beau et florissant village de St-Jovite; tout le roulant sera compris dans la vente; conditions très faciles.

S'adresser à

JACQUES LEONARD

St-Jovite 20 aout 1885

LEBLANC & BOISVERT

AVCCATS

25 RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

P. E. LEBLANC, M. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

Hotel St-Jovite

M. A. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St-Jovite et de la Chute aux Iroquois; les deux mailles s'y rencontrent tous les mardi et vendredi de chaque semaine, ce qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus j'ai de beaux chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables.

12 juillet 188

1 a.

Hotel BARCELO

ST-JEROME

M. ANTOINE BARCELO, si avantageusement connu du public voyageur, vient d'ouvrir un magnifique hôtel à St-Jérôme à proximité du dépôt et au centre du commerce

Bâti sur la rue du marché, et faisant face à la rue Principale, où se trouvent le Palais de Justice, le bureau d'enregistrement et le bureau de poste, les principales maisons de commerce, les manufactures de toutes sortes, les moulins à scie et à farine, l'hôtel Barcelo offre aux hommes d'affaires, aux commerçants, et au public en général des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.

L'hôtel Barcelo est situé dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme. La table est riche et bien servie. Chambres en grand nombre et bien meublées.

Bonnes écuries et bonnes remises; on trouve à l'hôtel Barcelo tout le confort que l'on peut désirer. Une visite vous en convaincra.

17 décembre 1885

FONDERIE

DUMONTVILLE

A

ST-JEROME

Bonne occasion pour acheter des poêles à bon marché.

PROFITEZ DE CET AVANTAGE SANS PRECEDENT

Les soussignés désirant réaliser le surplus de leur stock de poêles ont réduit les prix comme suit:

Poêles doubles 3 pieds	pour \$9.50
" doubles 2 1/2 "	" 8.00
" de cuisine No 8	" 12.00
" bas 38 pouces	" 9.00
" bas 32 pouces	" 7.50
" bas 26 pouces	" 5.50

Nous vendrons à 3, 4 et 6 mois avec une légère augmentation sur les prix ci-haut. Nous recevrons la vieille fonte en échange à raison de 60 centins le 100 livres, et le cuivre à 8 centins la livre.

En stock: canards, chaudrons etc., etc. à très bas prix.

Machines complètes et améliorées de moulins à scies circulaires.

—MACHINERIES GENERALEMENT—

Invitation spéciale aux propriétaires de moulins.

Tournage d'arbres de couche jusqu'à 16 pieds. Planage, filetage, taillage, boulonnage, etc. etc.

Filetage à fils en V ou carrés.

Presses à copier les lettres. Nous fondons aussi le sucre.

ALF. A. LAVIOLETTE & Cie.

Propriétaires

10 aout 85

1 a.